

Au cœur du Domaine Universitaire
de Grenoble

Prélude

Logements adaptés
en résidence universitaire



● Prélude

FONDATION SANTÉ
DES ÉTUDIANTS
DE FRANCE 



Prélude

Cofinancé par

CONSEIL GÉNÉRAL

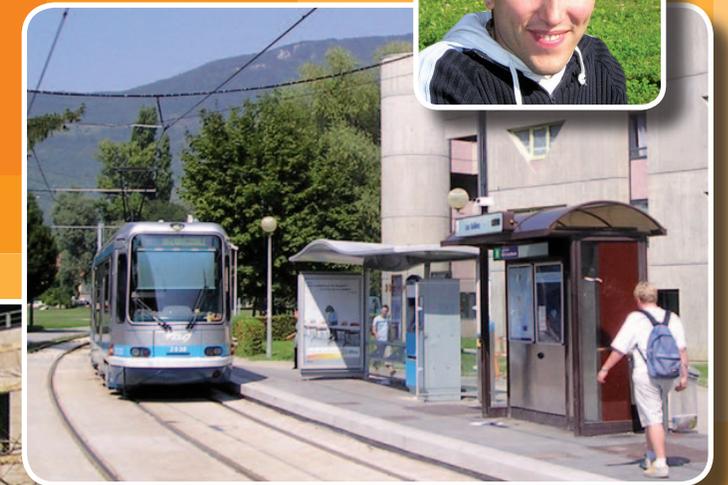
Résidence Universitaire "Les Taillées"
291, rue de la Houille Blanche
38406 Saint Martin d'Hères

Tél. : 04 76 01 29 30 - Fax : 04 76 01 29 35

E-mail : foyer.prelude@orange.fr

Pour tout renseignement, contacter :
Isabelle Jaboin - Responsable.

Du lundi au vendredi de 9h à 17 h
Le mercredi de 9h à 12 h



Au cœur du Domaine Universitaire de Grenoble

Un accueil en logement individuel

Prélude permet à 20 étudiants en situation de handicap physique, d'étudier dans des conditions les plus semblables et les plus intégrées possibles à la vie universitaire.

Les 20 appartements de Prélude sont répartis dans une résidence universitaire de 220 logements au cœur du campus de Grenoble. Elle s'inscrit dans un environnement accessible (transports, campus, ville).

Elle est desservie par le tramway qui la relie directement au centre de Grenoble.



Des prestations négociées en fonction des besoins de chaque étudiant

Prélude propose :

- Des logements indépendants entièrement domotisés
- Un ensemble de prestations en aides humaines assuré par une équipe d'Auxiliaires de Vie Sociale et d'Aides Médico Psychologiques
- Des aides techniques, modulables et personnalisées
- Une sécurité de chaque instant : 7j/7, 24h/24.



Une structure originale par sa fonction de "tremplin" vers le milieu ordinaire

Prélude a pour objectifs :

- D'accompagner les étudiants dans la gestion de leur quotidien
- De favoriser une mise en situation de vie indépendante
- De soutenir l'étudiant dans l'élaboration de son projet de vie future

Modalités d'admission



- L'étudiant (ou sa famille) prend contact avec Prélude.
- Après une analyse de la demande, une visite découverte de la structure est proposée.
- Une seconde visite permet de constituer le dossier de candidature.
- L'ensemble des demandes sont étudiées lors d'une commission qui se réunit fin mai.
- L'admission définitive est soumise à un accord de la MDPH pour une orientation à Prélude.

Prélude est un établissement médico-social relevant de la loi 2002-2. Les frais d'hébergement sont pris en charge par le Conseil Général du département d'origine au titre de l'aide sociale. Le résident assure la charge financière de ses repas, du téléphone et de l'électricité. Il gère en autonomie sa vie matérielle, administrative et sociale.

Partenariats

- EMSS :** L'Equipe Mobile de Soins Infirmiers Spécialisés intervient pour les étudiants nécessitant des soins infirmiers.
- SAH :** Le Service Accueil Handicap offre les réponses adaptées en fonction de chaque situation (secrétariat, copie des cours...). Il assure le suivi des étudiants tout au long de leur cursus universitaire.
- CSU :** Le Centre de Santé Universitaire assure un accueil, des consultations et des actions de préventions.
- CROUS :** L'Assistante Sociale du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales apporte un soutien au niveau social et administratif.
- Kinésithérapie :** Une salle équipée est installée dans la résidence et mise à disposition des kinésithérapeutes libéraux. Elle permet aux usagers d'assurer leurs séances hebdomadaires.
- Médecin :** Le résident choisit sur l'agglomération de Grenoble un médecin traitant. Il le sollicitera en cas de besoin.